

Journée Portes Ouvertes Femmes, Paix et Sécurité

Dakar, le 13 septembre, UNOWA 2012



EN AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT

Genre et Élections - Participation effective des femmes au processus électoral



Rencontre d'échanges et de partage sur la mise en œuvre de la résolution 1325 en Afrique de l'Ouest



1. Introduction

Dans le cadre des journées « portes ouvertes » sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) a organisé, à Dakar, le 13 septembre 2012, une vidéoconférence pour échanger avec des femmes leaders dans la sous-région. La rencontre était organisée en collaboration avec le Bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Afrique de l'Ouest, les missions de paix de l'ONU dans la sous-région et le Groupe Genre du système des Nations Unies en Afrique de l'Ouest.

Les journées portes ouvertes entendent créer un espace de dialogue entre les femmes activistes et le système des Nations Unies sur le rôle de la femme dans l'édification de la paix à travers la mise en œuvre effective des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. La troisième édition régionale de la journée « portes ouvertes » était consacrée à la place des femmes dans les processus électoraux en Afrique de l'Ouest.

La vidéoconférence a permis à des femmes leaders de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Mali, de la Mauritanie, du Sénégal et du Togo de partager leurs expériences, les bonnes pratiques et les leçons apprises pour faire face aux défis de la sous-région.

2. Participant(e)s



Quarante (40) participant(e)s à Dakar, dont onze (11) hommes et vingt neuf (29) femmes leaders mauritaniennes et sénégalaises, issus des organisations de la société civile et/ou membres du Groupe de Travail Femmes, Paix et Sécurité en Afrique de l'ouest, des structures

étatiques notamment du Ministère Sénégalais des Forces Armées, du monde étudiant, d'organisations sous-régionales et internationales, et des Agences du Système des Nations Unies accréditées au Sénégal.

Une trentaine d'hommes et de femmes de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Mali, du Sénégal et du Togo par vidéoconférence. Les participant(e)s des autres pays de la sous-région n'ont pu être joint(e)s en raison des contraintes de réseau.

Les femmes leaders ci-après sont intervenues en cinq (5) minutes sur des aspects ciblés du thème retenu pour la journée :

Pays	Personnes intervenant	Sous-thèmes présentés
Sénégal	1. Mme Ndioro Ndiaye Présidente de AMLD et de REPSFECO-Sénégal	Participation politique des femmes / Plan d'Action National sur la Résolution 1325
	2. Mme Fatou DIOP Chargée de Programme a Femmes Africa Solidarité (FAS)	Plate forme et situation Room à l' occasion d'élections cas de l'élection présidentielle au Sénégal en 2012
	3. Mme Fatou Kiné Diop Directrice de l'Observatoire National de la Parité	Le droit en matière électorale en faveur des femmes, cas de la loi sur la parité au Sénégal
Cote d'Ivoire	4. Mme PORQUET Salimata Présidente régionale REPSFECO	Contribution des femmes aux missions de médiation et de prévention des conflits, l'expérience de REPSFECO
Guinée	6. Mme Rabiadou Diallo Serah Présidente du Conseil National de la Transition CNT	Conséquences des violences électorales au niveau des frontières / Implication des femmes au CNT en Guinée
Guinée Bissau	7. Mme Cadi Sedi Secrétaire Générale REPSFECO-Bissau	Participation des femmes aux efforts de médiation
Mali	8. Me Saran Keita Diakite Présidente REPSFECO-Mali	Situation actuelle au Mali et les efforts pour aboutir a une situation apaisée
	9. Mme Oumou Toure Coordinatrice CAFO Mali	
Mauritanie	10. Mme Diye BA Ex Ministre et Parlementaire, et Membre de COP genre	Loi sur le quota : Etat des lieux
	11. Mme Mariem Sy Baba Ex Ministre, Présidente de l'AMPSFE	Loi sur le quota : Historique
Togo	13. Mme Candide LEGUEDE Présidente de «Femmes Entrepreneures et Femmes d'Affaires de l'Espace CEDEAO (FEFA/CEDEAO)»	Femmes candidates aux élections

3. Lieu

Dans les locaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), à Dakar (Sénégal).

4. Responsables ONU



M. Saïd DJINNIT, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest – UNOWA, et

Mme Joséphine ODERA, Directrice du Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest, de ONU-FEMMES.

5. Bonnes pratiques et leçons apprises

1. Quatre (4) nouveaux pays (la Gambie, le Ghana, le Mali et le Togo) ramenant à un total de dix (10) pays sur les seize pays (16) en Afrique de l'Ouest (CEDEAO + Mauritanie) ont adopté des Plans d'Action Nationaux pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en adéquation avec le Plan d'Action Régional adopté en septembre 2010, à Dakar.
2. La formation de trente deux (32) femmes leaders en techniques de médiation par UNOWA et ONU FEMMES en partenariat avec le Centre de Développement du Genre de la CEDEAO, le REPSFECO, SWISS PEACE et WANEP.
3. La sensibilisation des jeunes (étudiants) de la sous-région sur les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en collaboration avec le Groupe de Travail Femmes Paix et Sécurité en Afrique de l'Ouest.
4. La constitution d'un partenariat actif avec les medias de la sous-région pour la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest.
5. L'institutionnalisation du genre au sein du Ministère Sénégalais des Forces Armées.
6. L'augmentation de la nomination de femmes à des postes de direction/responsabilité en Afrique de l'Ouest, à l'instar de la Présidente du Conseil National de Transition (CNT) en Guinée.
7. La loi organique (2006) instituant le quota de 20% de participation (aussi bien au niveau de la vie politique que pour la nomination à des postes de responsabilités publiques) des femmes en Mauritanie.
8. La plate forme de veille des femmes pour une élection présidentielle apaisée, sans violence en 2012 au Sénégal au travers d'une stratégie basée sur la Mobilisation (Près de 1000 personnes sensibilisées, sensibilisation des medias, caravane de la paix a travers le pays, slogan pour des élections apaisées au Sénégal), la Médiation (au niveau des foyers de tension) et le Monitoring (Observation des élections : formation de 60 femmes et journalistes en techniques d'observation des élections) initiée par Femmes-Africa-Solidarité (FAS) avec l'appui d'un grand nombre de partenaires au développement. Cette initiative a connu la participation de femmes de la sous-région formées en techniques de médiation en 2011.
9. La signature par des candidats à l'élection présidentielle de 2012, au Sénégal, d'un mémorandum d'engagement en faveur de la paix en Casamance, une initiative de la plate forme des femmes de Casamance.
10. L'intégration des questions de genre dans les missions de bons offices du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.
11. Des efforts en vue de l'inclusion des femmes au processus de négociation de la paix notamment la participation des femmes formées aux efforts de gestion de la crise malienne.
12. La reconnaissance exprimée par le Conseil de Sécurité des Nation Unies dans sa résolution 2056 (2012) sur « l'importante contribution que les femmes peuvent apporter à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à la médiation » et sur « l'importance que revêt la création de conditions propices à la participation et à l'autonomisation des femmes, à toutes les étapes du processus de médiation », et son appel lancé à « tous les acteurs de la crise au Mali à prendre des mesures pour accroître le nombre de femmes associées à la médiation ».

6. Priorités pour les Femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest

Participation des femmes au processus de médiation et de construction de la paix et la stabilité dans les pays de la sous-région

1. Mettre à contribution les femmes déjà formées dans les processus de médiation en Afrique de l'ouest et dans les missions des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales.
2. Impliquer les femmes dans la recherche de solutions aux crises en cours notamment au Mali et en Guinée Bissau, aux trois niveaux, micro (communautaire), méso (national) et macro (sous-régional, régional et international).

Mise en œuvre des plans d'action nationaux sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies

3. Appuyer chaque pays dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre effective des plans d'action nationaux élaborés et validés/adoptés.

Disponibilité des données actualisées sur le genre, la paix, la sécurité et la stabilité dans les pays de la sous-région

4. Œuvrer pour la disponibilité des données désagrégées par sexe.
5. Rendre disponible un répertoire des données sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

7. Recommandations

A. A l'endroit du Système des Nations Unies et plus particulièrement, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et du Bureau régional de ONU FEMMES pour l'Afrique de l'Ouest

- **De façon générale** : Accroître leur implication et leur engagement pour mieux accompagner les acteurs ouest africain dans leurs efforts pour la paix et la stabilité dans la sous-région.
- **De façon spécifique** : Traduire en activités concrètes à mettre en œuvre dans les mois à venir, les priorités en matières Femmes, Paix et Sécurité sus mentionnes, à savoir :

En matière de Participation des femmes au processus de médiation et de construction de la paix et la stabilité dans les pays de la sous-région

1. Renforcer la formation des médiatrices de haut niveau en incluant des thématiques dans les modules de formation.
2. Former et promouvoir des médiatrices communautaires dans les zones à risques.
3. Faire le plaidoyer pour une meilleure utilisation des médiatrices formées.

En matière de mise en œuvre des plans d'action nationaux sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies

4. Organiser dans chaque pays ayant adopté ou validé un plan d'action national pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en cohérence avec le Plan d'Action Régional, une activité de mobilisation de partenaires et de ressources.

En matière de la disponibilité des données actualisées sur le genre, la paix, la sécurité et la stabilité dans les pays de la sous-région

5. Appuyer la collecte de données désagrégées par sexe.
6. Elaborer et mettre périodiquement à jour un répertoire des données sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

B. A l'endroit des femmes et acteurs pour la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest

7. Rester mobilisé (e)s et en état de veille permanente pour préserver les acquis.
8. Avoir de l'audace et saisir toutes les occasions pour faire voter et surtout, faire appliquer plus de lois en faveur des femmes de la sous-région.

8. Suivi des recommandations

Le Système des Nations Unies et plus particulièrement, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et le Bureau régional de ONU FEMMES pour l'Afrique de l'Ouest sont chargés d'assurer le suivi des recommandations de la troisième édition de la Journée Portes Ouvertes sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, conformément au plan de suivi ci-après :

Plan de suivi de la mise en œuvre des recommandations

Activités	Echéance	Responsables
1. Renforcer la formation des médiatrices de haut niveau en incluant des thématiques dans les modules de formation.	2012-2013	UNOWA & ONU FEMMES
2. Former et promouvoir des médiatrices communautaires dans les zones à risques.	2013	ONU FEMMES
3. Faire le plaidoyer pour une meilleure utilisation des médiatrices formées.	2012-2013	UNOWA
4. Organiser dans chaque pays ayant adopté ou validé un plan d'action national pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en cohérence avec le Plan d'Action Régional, une activité de mobilisation de partenaires et de ressources.	2013	UNOWA & ONU FEMMES
5. Appuyer la collecte de données désagrégées par sexe.	2012-2013	UNOWA & ONU FEMMES
6. Elaborer et mettre périodiquement à jour un répertoire des données sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.	2013	UNOWA
7. Dresser le bilan de la mise en œuvre des présentes recommandations à l'occasion de la 4ème édition de la Journée Portes Ouvertes sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies en Afrique de l'Ouest.		UNOWA

9. Annexes

1. Allocutions et interventions des participants
2. Programme
3. Liste des participant(e)s
4. Extraits des vidéos et interviews

I. Allocutions et interventions des participants

PROPOS INTRODUCTIFS DU RSSG, M. SAÏD DIINNIT

Distingué(e)s Invité(e)s,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir d'être ici avec vous à nouveau en ce jour, pour échanger avec les femmes Ouest-africaines sur notre engagement commun en faveur d'une meilleure protection et promotion des droits des femmes, un des principaux objectifs de la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité.

Dans cette résolution votée en 2000, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a clairement reconnu le rôle essentiel que jouent les femmes pour faire avancer la paix, la sécurité, le développement et les droits de la personne humaine. C'est elle qui, pour la première fois a souligné le fait que « les femmes comptent pour la paix ».

Cela étant, il importe de s'interroger sur l'impact réel de cette résolution en Afrique de l'Ouest, depuis son adoption en 2000. Telle est la question à laquelle les journées portes-ouvertes que nous organisons, conformément à la tradition instaurée depuis la commémoration du 10eme anniversaire de la résolution, tentent d'apporter des réponses.

En guise de rappel, la Résolution 1325 donne un certain nombre de devoirs à l'ONU, aux Etats membres et à tous les acteurs dans un conflit.

Au Secrétaire Général de l'ONU, elle demande d'accroître le nombre de femmes dans les instances de prise de décision, de s'assurer de la participation des femmes aux négociations de paix, et d'inclure les données relatives à la thématique « genre et conflits » dans les rapports du Conseil de Sécurité. Le Conseil, quant à lui, doit tenir compte des effets de ses actions sur les femmes et les filles.

Aux Etats membres, la Résolution 1325 demande, entre autres, d'intégrer la perspective genre dans tous les programmes notamment de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Quant aux parties au conflit, il leur incombe de protéger les femmes contre les violences sexuelles et autres violences basées sur le genre, de respecter le caractère civil des camps de réfugiés et des personnes déplacées, de mettre fin à l'impunité et d'exclure de l'amnistie les cas de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

Au chapitre des réalisations, je voudrais souligner que les Nations Unies appuient plusieurs actions visant la mise en application de la Résolution 1325 d'une manière générale.

La nomination des femmes à des postes de haute responsabilité est devenue une pratique établie dans le Système des Nations Unies et les missions de maintien de paix, aussi bien à des fonctions civiles qu'à des fonctions militaires et de police.

Des programmes de consolidation de la paix centrés sur les besoins spécifiques des femmes en matière de participation, de relèvement économique, de protection des droits des femmes et des minorités ou de prévention contre les violences basées sur le genre sont élaborés et mis en œuvre.

De façon spécifique en Afrique de l'Ouest, de 2010 à ce jour, les agences onusiennes ont entre autres soutenu et assuré :

- (i) Une large vulgarisation des Résolutions 1325 et 1820 ;
- (ii) Le Plan d'action de la CEDEAO pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité de l'ONU;

- (iii) L'appui aux États membres de la CEDEAO dans l'élaboration des plans d'action nationaux (PAN) sur les résolutions 1325 et 1820 (10 des 16 pays de la CEDEAO (+la Mauritanie) ont un PAN);
- (iv) La mobilisation des bailleurs de fonds pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action régional, à travers l'organisation, en Guinée, en avril 2011, d'une Table ronde des partenaires;
- (v) L'harmonisation des plans d'action nationaux avec les autres politiques et instruments de promotion de genre existants;
- (vi) Plus de sensibilisation des gouvernements afin d'accroître la volonté politique dans la zone CEDEAO pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820;
- (vii) Une meilleure collaboration entre l'UNOWA, la CEDEAO et le MRU pour assurer la cohérence de leurs activités liées au Plan d'action régional; et
- (viii) La formation des femmes médiatrices et des efforts en vue de leur inclusion dans les missions de négociation de la paix dans la région.

Vous conviendrez avec moi, que nous avons fait ensemble du chemin mais que, dans le même temps, beaucoup de choses restent à accomplir dans la promotion d'une plus grande prise en compte des femmes et de leurs droits.

Parmi les grands défis à relever en Afrique de l'Ouest, nous avons ensemble retenu, au cours de notre dernière session (en 2011), d'entreprendre les activités ci-après :

- I. L'opérationnalisation des Plans d'Action Nationaux et l'harmonisation des programmes d'action nationaux avec le Plan d'action régional;
- II. La mise en place d'alliances stratégiques notamment à travers une mobilisation accrue des hommes dans la mise en œuvre de la Résolution 1325.

La troisième édition de la journée portes-ouvertes que nous organisons ce jour, est l'occasion de compléter la liste des réalisations à inscrire au bilan sus mentionné, de recueillir et partager les expériences, les bonnes pratiques et les leçons apprises, d'analyser et proposer des approches de solutions aux nouveaux enjeux, dans un certain nombre de pays de la sous-région, à savoir, les coups d'État, le non-respect des lois électorales, l'insuffisante participation des femmes au processus électoral.

Distingué(e)s Invité(e)s,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de finir mon propos avec la déclaration du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon en 2011 :

« *La pleine inclusion des femmes dans la consolidation de la paix et la démocratie n'est pas une option. C'est une nécessité pour bâtir un avenir meilleur pour tous les peuples du monde.* »

Je vous remercie de votre attention.

DISCOURS DE LA DIRECTRICE REGIONALE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST DE ONU FEMMES, DR JOSEPHINE ODERA

Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire General des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest,

.....

Mesdames, Messieurs

Chers invites.

C'est avec grand plaisir que je prends la parole à cette occasion de la journée porte ouverte sur la femme, paix et sécurité. L'importance d'ouvrir un espace aux femmes de s'exprimer et d'échanger avec le Représentant de Secrétaire General et le système des Nations Unies sur les questions de la paix et sécurité manifeste l'engagement que les NU accordent a la femme. Cette journée relève d'une importance encore plus grande surtout dans notre sous région de l'Afrique de l'Ouest ou on vit a nouveau une résurgence des conflits. « Derrière les statistiques sur les pertes humaines et économiques, se cachent des réalités vécues différemment par les hommes et par les femmes et l'atrocité subie surtout par les femmes. »

Cette affirmation explique tout l'enjeu que représentent les Résolutions 1325, 1820 et suivantes et l'engagement des Nations Unies à faire de la participation des femmes dans les processus de paix une réalité.

Les aspects genre dans le contexte de paix et de sécurité dans la sous région

La sous région ouest africaine a été secouée ces dernières années par des crises qui ont contribué à fragiliser l'économie, à compromettre la démocratie et à renforcer la vulnérabilité des populations. Dans tous les théâtres de conflits, on a constaté une hausse de violences faites aux femmes et aux filles. Encore plus grave, les femmes n'ont quasiment pas été consultées dans les processus officiels visant le retour à la paix.

Pourtant, la Résolution 1325 interpelle tous les Etats membres des Nations Unies, toutes les parties prenantes lors des conflits armés et tous les acteurs impliqués dans le processus de désarmement et de paix à aborder les questions relatives à la paix et à la sécurité en prenant en compte la dimension genre.

Pour palier à ce déficit, ONUFEMMES et UNOWA se sont mis ensemble pour organiser des formations des médiatrices de haut niveau. Mais il reste encore beaucoup à faire pour que la résolution 1325 soit effectivement mise en œuvre dans son intégralité. Je me permets de féliciter les pays qui ont adopté des plans d'actions nationaux (PAN) à savoir : Côte D'Ivoire (2011), Liberia (2009), Sierra Leone (2010), Sénégal (2010), Guinée (2010), Nigeria (2011), Ghana ... pour ne citer que ceux là. Vous pouvez aisément deviner que cette adoption est très récente.

A part la représentativité des femmes dans les processus de maintien de la paix, il reste un grand travail à faire à plusieurs niveaux :

- Le recueil de données désagrégées par sexes
- L'intégration des experts Genre dans le processus de planification et dans les phases d'exécution des programmes DDR
- La réalisation de diagnostic en milieu du conflit pour analyser l'évolution des rôles et des responsabilités, des hommes, des femmes et des jeunes et l'impact de cette violence ;

Contribution d'UNWOMEN à la mise en œuvre de la résolution 1325 en Afrique de l'Ouest

Plusieurs actions ont été entreprises ces dernières années par UNWOMEN en Afrique de l'ouest en vue de faire de la résolution 1325 une réalité concrète sur le terrain :

- Appui au développement de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 (Liberia, Sierra Léone, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Sénégal..)
- Appui à l'insertion socioéconomique des femmes dans les pays sortant de conflits : Liberia,
- La participation de la femme et l'intégration de l'aspect dans les mécanismes de justice transitionnelle en Sierra Leone et CDI (en cours)
- Au Mali, Coordination de l'aspect Genre et humanitaire au sein du SNU et appui à la participation des femmes dans le processus de négociations
- Appui à la participation des femmes dans la surveillance pour les élections apaisées (Women Situation Room) au Sénégal et en Sierra Leone (en cours),
- Appui à l'institutionnalisation du genre au niveau des forces armées et de la police (Sénégal, Nigeria, Liberia)

Compte tenu de l'engagement de tous les acteurs note sur le terrain (Gouvernements, Société Civile, Nations Unies) nous sommes convaincues que la participation des femmes dans les processus de paix dans notre sous région et dans le monde est en marche. En effet, les efforts combinés sont entrain de produire des résultats qui permettent d'espérer atteindre une responsabilité accrue des femmes dans les processus de paix et une prise en charge de leurs priorités dans les situations de conflits...

Avant de terminer mon propos, permettez-moi, chers invités, d'exprimer toute ma reconnaissance au Représentant du Secrétaire General, M. Saïd Djinnit, pour son engagement à accompagner les femmes pour leur pleine participation dans les processus visant la paix. Mes remerciements vont aussi à l'endroit du Gouvernement du Sénégal qui a démontré son engagement pour la parité sans oublier les autres Etats de notre

sous région qui œuvrent pour un meilleur statut de la femme. Je voudrais aussi féliciter mes collègues du SNU, qui ne ménagent aucun effort pour intégrer les femmes dans leurs programmes.

Je ne peux terminer mes remerciements sans un mot spécial pour vous les femmes, qui ne baissez jamais les bras ! Vous avez toute ma confiance et mes encouragements !

J'ose rêver d'un avenir sans conflits avec un renforcement global du leadership et de la participation des femmes dans tous les domaines...

Je vous remercie pour votre aimable attention.



1. Cote d'Ivoire

Mme Salimata PORQUET

Présidente du Réseau Paix et Sécurité des Femmes dans l'Espace
CEDEAO (REPSFECO / NEPSWECO)
Abidjan, le 13 septembre 2012

LA CONTRIBUTION AUX MISSIONS DE MEDIATION ET PREVENTION DES CONFLITS, L'EXPERIENCE DU REPSFECO

LE CONSTAT GENERAL :

L'utilisation ou l'envoi des femmes comme médiatrices dans les conflits n'est par encore effectif malgré les efforts de la Société civile à promouvoir les compétences féminines en la matière.

PRINCIPALES ACTIONS MENEES EN MATIERE DE MEDIATION

Malgré les difficultés liées au manque de ressources financières, le REPSFECO a pu initier, avec l'appui de ses partenaires, des actions de formations en médiation, de lobbying et de sensibilisation.

AU NIVEAU REGIONAL ET INTERNATIONAL :

- 1- 32 (trente-deux) médiatrices de haut niveau dont deux Ivoiriennes formées à l'initiative de REPSFECO.
- 2- Organisation de lobbying et de plaidoyer auprès des chefs d'Etat de l'Union Africaine et de la CEDEAO pour la résolution de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire depuis ;
- 3- Participation au Séminaire de haut-niveau "Making Mediation Matter: An exchange between actors from West Africa and the European Union". Bruxelles (Belgique) du 25 au 26 Avril 2012
- 4- Organisation de l'atelier régional sur « la contribution du REPSFECO à l'amélioration de l'implication des femmes dans l'architecture de paix et de sécurité dans l'espace CEDEAO pour un développement durable »
- 5- Participation active au Forum International de réflexion: Culture de la Paix en Afrique de l'Ouest: Un Impératif de Développement Economique et de Cohésion Sociale : Abidjan du 4 au 5 juin 2012
- 6- Participation au Symposium Régional sur la Femme, la Paix et la Sécurité : ACCRA du 7 au 9 Mars 2012

AU NIVEAUX DES PAYS

1- Dans la crise politico-armée de la Côte d'Ivoire :

Plusieurs missions de médiation entre les populations de différentes régions ont été réalisées :

- Mission de paix et d'écoute dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire. Rencontre des Chefs traditionnels des Autorités Administratives et Militaires ;
- Actions de sensibilisation des femmes vendeuses des marchés d'Abidjan pour restaurer l'entente entre elles.
- Médiation du REPSFECO, au niveau des villages, notamment dans la région d'Aboisso (Sud Comoé),

- * les différentes communautés vivent aujourd'hui en harmonie.
- * Les chefs traditionnels et autres leaders communautaires ont repris l'utilisation des méthodes endogènes pour la résolution des conflits au niveau local.
- * Les jeunes ont pris une part active à la médiation et veillent à la prévention des conflits.

2- La Guinée Bissau

Plusieurs déclarations ont été faites pour soutenir les femmes au cours de la crise.

3- Le Mali

Plusieurs déclarations ont été faites en faveur de la résolution du conflit au Mali.

LES PERSPECTIVES DU REPSFECO EN MATIERE DE MEDIATION

- Renforcer la formation des médiatrices de haut niveau par en incluant des thématiques dans les modules de formation.
- Former et promouvoir des médiatrices communautaires dans les zones à risques.
- Faire le plaidoyer pour une meilleure utilisation des médiatrices formées.

SITUATION DES FEMMES EN COTE D'IVOIRE

AU NIVEAU DE LA DEMOGRAPHIE

Les femmes représentent plus de **50% de la population** ivoirienne et **environ 51 % de l'électorat**.

LA REPRESENTATIVITE

Malgré l'existence d'un grand nombre de femmes qualifiées, très peu de femmes sont promues à des postes de décision dans les administrations publiques et privées.

- **L'Assemblée Nationale :**

27 femmes Députés sur 252 Députés environ 11% des parlementaires contre 8% dans la précédente législature. **50% des membres du bureau actuel** de l'Assemblée Nationale sont des femmes.

La Côte d'Ivoire occupe la 105^e place sur 154 au niveau de classement mondial concernant le pourcentage des femmes aux Parlements.

- **La grande chancellerie**

Dirigée par une Femme

- **La Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR)**

40% des commissaires de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation **sont des femmes**.

- **Les Forces armées de Côte d'Ivoire**

Nomination de la Première femme Générale de Brigade.

- **Dans la vie politique**

Les femmes jouent encore le rôle de second rang.

CONCLUSION GENERALE

Lors de la récente crise postélectorale, l'engagement des femmes au service de la vie et de la paix, confirme encore leur rôle important dans la quête de la démocratie et de la paix. Toutefois, il convient de faire remarquer que les femmes sont sous-représentées dans les instances de prise de décisions malgré la déclaration solennelle de l'ex Chef d'Etat conformément au principe de la parité de l'Union Africaine et de la volonté de l'actuel Chef de l'Etat dont le programme de Gouvernement prend en compte la nécessité de permettre aux femmes d'accéder à des postes de responsabilité. Aussi, la Côte d'Ivoire n'a encore adoptée de loi ni sur le quota ni sur la parité en vue d'encourager et de soutenir une meilleure représentation politique des femmes dans instances de prise de décision.



2. Guinée

Hadja Rabiadou Sérah Diallo

Présidente du Conseil National de la Transition
(CNT)

Conakry, le 13 septembre 2012

CONSÉQUENCES DES VIOLENCES ÉLECTORALES AU NIVEAU DES FRONTIÈRES / IMPLICATIONS DES FEMMES AU CNT

A mon humble avis, le thème de la violence faite aux femmes est vaste et pour cette raison comporte de nombreux aspects.

La violence peut être :

1. **Physique** se manifeste par des coups de poings, des coups de pieds, l'étranglement, des coups de couteau ou d'armes à feu, pour blesser, mutiler, amputer, détruire des habilités fonctionnelles, tuer etc.)
2. **Sexuelles** c'est à dire commise par viol, attouchement ou acte de nature non désiré, prostitution sous contrainte etc.
3. **Verbale/psychologique** c'est à dire consiste en des menaces de blesser les enfants, la destruction de photographies ou de vêtements préférés, des insultes répétées dans le but de porter atteinte à la fierté et d'éroder l'estime de soi, la séparation forcée des parents, des époux, d'amis de déplacements forcés, de menaces de nouvelles violences et de déportation si la femme tente de partir etc.)
4. **Harcèlement avec menace** se faisait sentir par une attention omniprésente et non désirée, contrôle intempestif, fouille, perquisition, arrestation, filature et espionnage, contrôle du courrier et des conversations.
5. **Financière** qui prive une femme de son salaire ou d'autres revenus, limite ou interdit son accès aux revenus familiaux etc.
6. Elle peut comprendre **d'autres formes de contrôle ou d'abus de pouvoir** comme l'exploitation des besoins.

La violence faite aux femmes vise le contrôle et la contrainte des femmes, c'est un grave problème en Afrique et ailleurs dans le monde, qui inclut, en plus des mutilations sexuelles féminines, les mariages d'enfants, la contrainte à l'avortement, à l'infanticide et la traite de femmes

Le REFAMP et le réseau des Femmes de L UNION du FLEUVE MANO, tirent les leçons des conflits en Sierra Leone, au Libéria, en Côte d'Ivoire et des événements du 28 septembre en Guinée ont établi que la violence faite aux femmes est

- i- Un acte de torture lié au genre, le plus souvent pour punir terroriser et humilier
- ii- Un moyen employé pour extorquer des fonds
- iii- Une arme qui permet à ceux qui l'emploient de dépouiller leurs victimes
- iv- Une arme qui sert aussi à semer la terreur et la destruction au sein de populations entières

Dans le cadre de conflits, les femmes sont prises pour cible, parce que par ce que la volonté des agresseurs est de porter atteinte à leur intégrité mentale et physique. Les agressions publiques sont perpétrées pour montrer que "leurs hommes" sont incapables de les défendre

Le plus grave et préoccupant est qu'elles subissent la violence aussi par ce qu'elles portent en elles l'avenir humain de leur propre groupe; donc le dessein est d'anéantir leur capacité de procréer par la mutilation, ou par l'astreinte à l'avortement, parce qu'elles sont contraintes de porter les enfants de "l'ennemi"

Dans nos traditions ancestrales, le viol demeure un sujet tabou. La plupart des victimes alors qu'elles auraient besoin d'être reconnues et aidées pour reconstruire leur vie, doivent faire face à une mise à l'index, à une humiliation permanente, à l'exclusion.

Par ailleurs, les sessions de sensibilisation, les tables rondes que ces organisations de femmes de la sous-région ont organisées, ont pu établir à travers quelques rares témoignages, que la violence à l'encontre des femmes,

qu'elle soit le fait d'un partenaire intime ou de nature sexuelle est un énorme problème de santé publique et une violation majeure des droits de la femme.

Au cours des conférences dans la sous-région, les discussions ont fait apparaître que les facteurs de risque pour devenir un auteur de violences sont :

- Un faible niveau d'éducation
- Des antécédents de maltraitance pendant l'enfance
- Le fait d'être témoin d'actes de violence entre les parents
- L'usage nocif de l'alcool ou stupéfiants
- Les attitudes professant et acceptant la violence et l'inégalité entre les sexes

La plupart de ces facteurs valent également pour les victimes de violence du partenaire intime ou de violence sexuelle.

La situation de conflit, comme celles d'après conflit et le déplacement des personnes, peuvent exacerber la violence existante et occasionner de nouvelles formes de violences à l'encontre des femmes.

La violence est une arme de dissuasion contre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle sappe les efforts visant à réaliser la justice entre les sexes. Elle sert de mécanisme de contrôle des libertés, des organes et des choix des femmes.

Les organisations de femmes guinéennes ne se sont pas arrêtées à si bon chemin. Elles sont allées au-delà. Elles ont porté leurs réflexions sur les perspectives de mettre fin à la violence.

Une intervention unique ne peut atteindre un tel objectif, ont-elles conclu. Il s'agit d'un projet à long terme, qui implique de transformer les relations entre les sexes. Cela prend du temps, mais il faut agir avec constance, célérité et sans précipitation. Les volets de cette mutation sont :

- a- Assurer que les filles achèvent leur éducation secondaire;
- b- Retarder l'âge du mariage;
- c- Renforcer la santé et les droits en matière de procréation des femmes;
- d- Assurer l'autonomie financière et la sécurité économique des femmes par l'accès aux ressources favorisant les initiatives et activités génératrices de revenus, et
- e- Augmenter la participation des femmes aux postes de prise de décision et de pouvoir politique, en vue d'influencer les politiques et les pratiques institutionnelles qui perpétuent l'impunité et la tolérance par rapport à la violence contre les femmes.

Pour mettre fin à la transmission intergénérationnelle de la violence contre les femmes, il faut :

- 1- Renforcer les efforts visant à travailler avec les jeunes des deux sexes pour lutter contre l'inégalité des sexes et la prévention de la violence;
- 2- Appuyer des campagnes de mobilisation sociales et;
- 3- Renforcer l'engagement et les capacités des médias à changer la manière dont ils présentent les femmes et rendent compte des questions liées à la violence sexiste

Il est particulièrement important que la mobilisation de toute la communauté nationale et sous régionale fasse participer les jeunes, les hommes, les leaders d'opinion et toutes les organisations qui forgent les valeurs de respects de la vie humaine et l'intégrité physique.

Des changements réels doivent avoir lieu aux niveaux locaux, où la violence se produit et où les normes communautaires régissent les relations entre les sexes. C'est à ce prix que la lutte contre les violences faites aux femmes peut connaître un cheminement sûr et prévisible.

Je vous remercie

3. Guinée- Bissau

Dr. Cadi SEIDI

Secrétaire Générale du REPSFECO Régional
Bissau, 13 Septembre 2012

PARTICIPATION DES FEMMES AUX EFFORTS DE MEDIATION EN GUINEE BISSAU

CONTEXTE

La Guinée Bissau est un pays qui fait partie de la CEDEAO où des turbulences persistent dans le processus démocratique en rapport avec des contentieux électoraux mal résolus, en effet, nous avons connu trois coups d'Etat, des assassinats politiques et de chefs militaires, deux guerres, une pour l'indépendance nationale et celle de 1998 et d'autres conflits locaux (terres, vol d'animaux etc.) et ce avec toutes les conséquences socio-économiques, politiques qui en découlent.

C'est pour cela que diverses organisations de la société civile bissau-guinéenne ont mené plusieurs actions de prévention et de résolution de différents conflits. Pour illustrer ce qui précède, nous pouvons citer les actions suivantes:

- La Mutualiste des femmes bissau-guinéennes, (défenseuses de la paix) sous la coordination de madame Macaria BARAI, en 2004, a permis de recueillir environ 10000 signatures des ouvriers de la paix dans toutes les régions du pays; cette même organisation a réalisé des actions de médiations préventives avec les différents partis politiques avant les élections législatives de 2004. A la suite de l'assassinat du chef d'Etat Major des forces armées Bissau-guinéennes, le général Virissimo Seabra, le collectif de ces femmes ont mené des vigiles. Au deuxième tour de la présidentielle de 2005, une médiation préventive en vue de l'acceptation des résultats.
- Le groupe MAIN DANS MAIN, en collaboration avec USOFORAL et la plate forme des femmes de la Casamance, a promu une rencontre fructueuse entre le groupe de César BADIANE et celui de Oussoumane Niantang (toutes des factions du Mouvement indépendantiste de Casamance).c'était à Sao Domingos en aout 2012. Il a aussi mené des actions de médiations entre les immigrants pêcheurs sénégalais et la population locale en ce qui concerne des conflits de terres cultivables. Citons également la médiation en collaboration avec REPSFECO-GB, pour mettre fin au conflit du 20 février entre la police de l'ordre public et les forces armées au siège de la Commission National des Elections ; suite au coup d'Etat du 12 avril, ces mêmes groupes est parvenu, auprès du commandement militaire, à éviter des actions de violence et de vandalisme dans les rues de Bissau, sans oublier les actions de tortures sur les détenus.
- Suite au refus de reconnaissance des résultats de l'élection présidentielle de Mars 2012 par les cinq candidats à cette élection, la Plate Forme Politique des Femmes Bissau-guinéennes, créée en 2008, est intervenue auprès des cinq candidats contestataires, des partis politiques, de la CEDEAO a Bissau, de l'Union Africaine et deux fois auprès du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, M. Joseph MOUTABOBA, pour trouver une solution équitable a cette crise.

INQUIETUDES

- ✓ Instabilité au sein de l'Assemblée Nationale;
- ✓ Impasse entre les partis politiques en conflit;
- ✓ Permanence à l'étranger d'une partie des membres du gouvernement déchu;
- ✓ Préparatifs tardifs des élections conjointes législatives et présidentielle prévue pour 2013;
- ✓ Peu de représentativité des femmes au sein des organes de décisions, dans les commissions de médiation et de résolution des conflits ainsi que dans les missions de maintien de la paix.
- ✓ Image négative de la Guinée Bissau à l'extérieur.

PRIORITES

- Promouvoir des actions en vue de rapprocher les partis en conflit au sein de l'ANP;

- Trouver des mécanismes de dialogue entre le gouvernement de transition, les organisations internationales et les ex-membres du gouvernement déchu se trouvant à l'étranger;
- Mobiliser et mettre à disposition des fonds nécessaires pour les préparatifs des élections prévues pour l'année prochaine;
- Impliquer les femmes au sein des sphères de pouvoir de décisions, dans toutes les commissions de médiation et de résolution des conflits ainsi que dans les missions de maintien de la paix, en respectant le quota de 35 % comme prévu dans la résolution 1325 du CSNU;
- Exhorter la mission de consolidation de la paix des Nations Unies en GB (UNIOGBIS) et les autorités nationales de transitions afin de promouvoir une bonne image de la Guinée Bissau à l'extérieur.

Je vous remercie de votre aimable attention.



Maitre Saran Keïta Diakité,
Présidente du REPSFECO/Mali

4. Mali



Mme Oumou Touré,
Présidente de la CAFO Mali

SITUATION ACTUELLE AU MALI ET LES EFFORTS POUR ABOUTIR A UNE SITUATION APAISEE

1. Intervention de Maitre Saran Keïta Présidente du REPSFECO/Mali

A-L'Etat des lieux

Depuis six mois le Mali fait face à plusieurs crises, notamment sécuritaire avec le conflit armé au nord depuis janvier 2012 et politico institutionnelle avec le coup d'Etat ayant renversé le président Amadou Toumani Touré le 22 mars 2012 par le Comité National pour le Redressement de la Démocratie et de l'Etat (CNRDE). Ces crises sont à la base de près de 400.000 personnes déplacées à l'intérieur comme à l'extérieur du Mali. Aujourd'hui encore la situation dans les trois régions du nord continue de se dégrader avec de graves violations des droits de l'homme.

1-l'aspect sécuritaire

Toute la partie nord du pays est occupé par des groupes armés composés des indépendantistes du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) et d'intégristes religieux affiliés à Aqmi autour de bandits armés qui s'adonnent à des trafics de tous genres (armes, drogues et prise d'otage entre autres). Cette situation se caractérise aujourd'hui par :

- la violation des droits humains et particulièrement ceux des femmes et des enfants (viols, recrutement d'enfant soldats etc.)
- le déplacement massif des populations majoritairement composées de femmes et d'enfants
- la détérioration du tissu économique et social

2-Concernant l'aspect institutionnel

Le coup d'Etat a entraîné une crise politique et institutionnelle sans précédent qui se traduit aujourd'hui par une dégradation brutale de l'environnement politique, économique et social. Pour aider le Mali à s'en sortir, la CEDEAO est intervenu par des menaces de sanctions qui ont permis la signature d'un accord cadre entre les putschistes et la CEDEAO. Cet accord a permis la désignation d'un président de la République, et d'un 1^{er} ministre investi de tous les pouvoirs avec la mise en place d'un gouvernement consensuel sans oublier le vote d'une loi

amnistie pour les auteurs militaires et civils du coup d'état. La mise en œuvre de cet accord cadre connaît actuellement de grandes difficultés dues essentiellement à la volonté manifeste de la junte de s'accrocher au pouvoir malgré le retour d'un ordre constitutionnel normal prévu par l'accord cadre dont ils sont signataires.

Ce désir de blocage s'est manifesté par une série d'arrestations et de détentions par la junte de personnalité politiques et militaires et de manifestations d'associations qui réclament le président des putschistes à la tête de la transition. Cette situation a atteint son paroxysme par l'agression physique du président de la République dans son bureau par des manifestants pro-junte.

Le gouvernement de transition qui a reçu comme mission la libération des régions du Nord et l'organisation d'élections générales libres et transparentes se trouve aujourd'hui dans une impasse aux yeux de la population malienne et de la communauté internationale. En effet, de sa mise en place à aujourd'hui, ce gouvernement n'arrive pas à produire une feuille de route concrète par rapport à sa mission.

Les forces armées et de sécurité, suite à la déroute qui a précédé l'occupation des régions du Nord du pays et en l'absence de vision politique claire se trouvent aujourd'hui dans une situation de rupture de confiance avec la population. Cette situation crée et renforce un sentiment d'incapacité notoire quant à la reconquête des zones occupées par notre armée.

2. Intervention de Mme Oumou Touré, Présidente de la CAFO Mali

Honorables invités, chères sœurs

Merci de nous avoir donné l'opportunité d'échanger avec nos sœurs de l'espace CEDEAO.

Avant de commencer, permettez moi de vous adresser le cri de cœur des femmes maliennes qui vivent un désastre, et leur situation constitue un crime contre l'humanité. Nous aurions voulu comme vous aujourd'hui parler d'élections, mais notre situation de non état caractérisé par un mépris et un manque de considération pour les femmes nous handicapé.

Notre situation actuelle qui tire ses racines de la gouvernance passée n'est pas enviable parce que nous sommes prises en otage non seulement par les assaillants, mais aussi par les autorités de la transition.

Ignorées depuis les premières heures de la négociation d'abord par la CEDEAO, ensuite par les différents gouvernements mis en place pour gérer la transition bien que le Mali dispose d'un plan d'action sur la 1325. Malgré les engagements pris l'implication des femmes dans le processus actuel reste insuffisante.

Harcelées par des stratégies de survie quotidienne dans un environnement de plus en plus hostile à leur promotion, les femmes maliennes toute sensibilité confondue individuellement comme collectivement se sont mobilisées pour participer à la gestion de la crise et pour la restauration d'un climat apaisé.

Elles se sont mobilisées pour amener les partis politiques à amorcer un dialogue ouvert pour débloquer la situation socio politique, dont les effets se faisaient sentir sur les femmes et les filles.

Elles ont rencontré les partenaires pour dénoncer les viols et autres violences faites aux femmes et aux filles, aussi de l'enrôlement des mineurs comme enfants soldats.

Elles ont participé aux deux rencontres d'OUAGADOUGOU avec le médiateur et ont donné leur avis par rapport à la détérioration des conditions de vie des populations aussi bien au Nord qu'au Sud. Elles ont demandé à la CEDEAO d'intervenir pour alléger la situation dont l'impact se fait sentir sur les femmes et les filles. Elles ont profité de l'occasion pour visiter les camps de réfugiés.

Elles ont dénoncé la cécité des autorités de la transition par rapport à l'implication des femmes dans le processus en cours, en faisant fi des engagements pris en faveur des femmes et filles à travers la 1325 et autres instruments.

Aujourd'hui les maliennes ont besoin de leurs sœurs de la CEDEAO pour se renforcer et mener des actions de plaidoyer envers les décideurs pour que ces derniers saisissent qui de droit pour venir en aide aux populations maliennes prises en otage.

Notre pays est en danger et ce sont les femmes qui sont entrain de payer chèrement, car écartées injustement aux instances de prise de décisions par les nouvelles autorités de la transition, elles sont violentées par les islamistes au Nord et les militaires au Sud. Les faibles acquis des femmes maliennes se sont effrités. Le pouvoir continue de fragiliser les organisations féminines, qui aujourd'hui font face à la montée islamiste tant au Nord qu'au Sud.

Le pouvoir s'est vendu à ces groupes sensés être puissants, pourvoyeurs d'électorat pour se maintenir. La situation de la femme malienne n'est plus à évoquer, car c'est dans un mutisme total et une impunité que les actes humiliants et dégradants à l'égard des femmes et filles se passent quotidiennement. Malgré tout elles n'ont pas baissé les bras en continuant de mener leur combat dans un environnement peu favorable à leur promotion. L'Etat malien a failli à sa mission de protection et de promotion des femmes, même dans les actions humanitaires en cours elles continuent toujours d'être victimes alors qu'elles devraient être au moins les premières bénéficiaires de cette situation.

Cependant, nous avons l'espoir qu'avec le soutien des sœurs de la CEDEAO, du continent et celui de la communauté internationale les femmes verront le bout du tunnel.

Merci



Mme Mariem BABA SY,
Ex Ministre,
Présidente de l'AMPSFE

5. Mauritanie



Mme Diye Bâ,
Ex Ministre et Parlementaire,
Membre de COP Genre

LA LOI SUR LE QUOTA DES FEMMES EN MAURITANIE

1. Introduction

Malgré les progrès enregistrés au niveau de sa présence politique depuis l'avènement de l'Etat moderne, la participation politique de la femme mauritanienne a toujours été limitée surtout au niveau du parlement et des conseils municipaux. Ce n'est qu'en 2006 que cette participation a connu une avancée remarquable avec l'ordonnance sur le quota qui a accordé aux femmes 20% des postes électifs et, grâce à laquelle, elles ont obtenu 18% des sièges au parlement et plus de 30% des conseils municipaux.

Cette période a également vu l'accès de la femme mauritanienne au corps diplomatique et au commandement territorial qui étaient des domaines exclusifs des hommes, alors que d'autres domaines, tels la justice, restent fermés devant elles.(magistrats , juge, procureur)

La femme mauritanienne continuera son combat pour conquérir tous ses droits, notamment celui de la parité des genres qui est une revendication commune à toutes les femmes de tous les pays du monde et dont l'application dépend aujourd'hui du degré de conscience et de maturité de chaque peuple, de la volonté politique des dirigeants et, surtout, de la mobilisation et de la détermination des femmes elles-mêmes.

La femme mauritanienne a réalisé plusieurs acquis qu'il faut consolider et accroître au lieu de les renier et de les saper.

Le vrai recul se situe au niveau des postes électifs par rapport au quota accordé par l'ordonnance de 2006 qui, au lieu d'être diminué, devait être révisé à la hausse pour, au moins, atteindre le pourcentage fixé par les Objectifs du Millénaire pour le Développement pour 2015 (33%) - à défaut d'assurer la parité -, ces objectifs que notre pays a adopté et pour la réalisation desquels nous n'avons plus devant nous que les échéances prochaines.

Pour clarifier ce recul, nous ferons ressortir, dans le développement qui suit, la différence entre l'ordonnance de 2006 et les résultats du dialogue qui ont été adoptés sous forme d'une loi malgré le fait que les femmes avaient, à temps, tiré la sonnette d'alarme et malgré les engagements pris par les présidents des parties prenantes du dialogue qu'il n'y aura aucun recul.

2. La place de la femme dans les résultats du dialogue :

Les assises du dialogue ont abouti aux résultats suivants en ce qui concerne la femme :

- Création d'une liste nationale de 20 sièges consacrée aux femmes. Les tenants de cette option mettent en avant qu'elle garantit l'entrée de ce nombre de femme à l'Assemblée nationale. Ceux qui sont contre estiment qu'il s'agit d'une ségrégation vis-à-vis de la femme et sa privation de concourir sur les mêmes listes que les hommes, alors que la mixité des listes élève le niveau de compétitivité des femmes et contribue à briser les carcans psychologiques et sociaux qui entravent leur émancipation.
- En dehors de la liste exclusive des femmes, toutes les listes soumises au régime de la proportionnelle doivent obligatoirement respecter l'alternance des genres. Ce mécanisme, même si – théoriquement – il favorise l'accès des femmes aux postes électifs, il n'en demeure pas moins qu'il ne garantit pas cet accès. Beaucoup de partis ne placent que des hommes en tête de leurs listes candidates reléguant la femme en deuxième position. La grande dose de proportionnelle adoptée et le nombre élevé des partis politiques rendent difficile que beaucoup de partis fassent élire plus que la tête de liste, ce qui privera les femmes d'être élues. Il s'agit là d'un scénario plutôt réaliste dans beaucoup de cas.
- Le mécanisme prévu par l'ordonnance de 2006 relative au quota relative à la candidature des femmes dans les capitales régionales à deux sièges a été passée sous silence dans l'accord final du dialogue. Cet accord ne maintient ni ne supprime ce mécanisme.
- En ce qui concerne le Sénat, l'accord stipule que le parti qui se présente dans quatre circonscriptions électorales doit obligatoirement présenter une femme comme tête de liste dans l'une de ces circonscriptions. Cette formule comporte deux lectures : la première, est qu'il peut se suffire d'une seule femme tête de liste même s'il se présente dans 20 circonscriptions par exemple ; la seconde, est qu'il doit présenter une femme tête de liste de manière systématique sur chaque quatre candidature. La différence entre les deux lectures est grande et il s'agit de lever l'équivoque à ce sujet.
- En ce qui concerne les municipalités, l'accord n'a pas changé les dispositions relatives au quota de 20% accordé aux femmes, mais n'a pas stipulé que cette proportion doit être appliquée aux maires, ce qui constitue une lacune dans la mesure où, sur 216 mairies, 4 seulement sont dirigées par des femmes et ce malgré la réussite et les capacités qu'ont prouvées les femmes dans la gestion des communes, surtout après leur formation.

Le vrai recul se situe au niveau des postes électifs par rapport au quota accordé par l'ordonnance de 2006 qui, au lieu d'être diminué, devait être révisé à la hausse pour, au moins, atteindre le pourcentage fixé par les Objectifs du Millénaire pour le Développement pour 2015 (33%) - à défaut d'assurer la parité -, ces objectifs que notre pays a adopté et pour la réalisation desquels nous n'avons plus devant nous que les échéances prochaines.

Pour clarifier ce recul, nous ferons ressortir, dans le développement qui suit, la différence entre l'ordonnance de 2006 et les résultats du dialogue qui ont été adoptés sous forme d'une loi malgré le fait que les femmes avaient, à temps, tiré la sonnette d'alarme et malgré les engagements pris par les présidents des parties prenantes du dialogue qu'il n'y aura aucun recul et qu'il y aura, plutôt, une amélioration du quota des femmes dans les postes électifs ; ce qui s'est finalement avéré une diversion pure et simple.

3. A l'Assemblée Nationale :

- **L'ordonnance de 2006 :**

Le nombre de députés était de 95 dont 18 femmes, soit 18%.

- **La nouvelle loi :**

Le nombre de députés est de 146 dont :

- 20 femmes élues sur la liste dédiées aux femmes soit 13%

Notre opposition de principe à la liste dédiée uniquement aux femmes résulte du fait que l'ancien mécanisme – l'élection à partir des régions de l'intérieur – habitue les citoyens à être représentés par des femmes et, par conséquent, contribue à vaincre les réticences et les tendances de marginalisation et permet l'émergence d'une classe de femmes aptes à la concurrence politiques dans toutes les circonscriptions. Cependant, nous avons bien accueilli la liste nationale des femmes à condition qu'elle vienne en appoint pour renforcer les mécanismes déjà existants et augmenter le quota des femmes et non se substituer à ces mécanismes.

- Une liste nationale paritaire avec alternance des genres. Cette formule, louable dans sa forme, peut créer l'illusion qu'elle peut aboutir à l'élection de 10 femmes. Cependant, quand on regarde de près les conditions dans lesquelles se dérouleront les élections, on est en droit de douter du résultat que pourront obtenir les femmes à partir de cette liste. Pourquoi ? Parce que, tout simplement, ces listes seront élues à la proportionnelle. Elles seront concoctées par les directions de partis dominés par les hommes qui ont longtemps attendu cette occasion pour se présenter eux-mêmes ou présenter des hommes auxquels ils ont confiance à la tête de chaque liste. Etant donné le nombre de partis, la rudesse de la concurrence et l'éclatement du paysage politique, rares sont les partis qui pourront faire élire plus que leur tête de liste (qui est sûrement un homme), ce qui ne permettra pas l'élection de plus de deux ou trois femmes pour les grands partis (2 ou 3 partis). Soyons optimiste et concédons 3 sièges à l'assemblée nationale aux femmes sur cette liste nationale.
- Une liste régionale paritaire de 18 sièges par alternance des genres à Nouakchott. Cette liste peut, elle aussi, donner l'illusion que 9 femmes pourraient monter à partir de la Capitale. Cependant, en plus des handicaps évoqués plus haut concernant la liste nationale, il y a les enjeux politiques propres à Nouakchott et qui réduisent encore plus les chances d'élection des femmes. Soyons optimistes là aussi et concédons 3 places aux femmes sur cette liste régionale (2 ou 3 partis encore).
- Les listes des circonscriptions qui comptent plus de trois sièges et qui sont au nombre de six et où sera appliqué l'alternance des genres et le système de la proportionnelle, sans obligation pour les partis de présenter des femmes en tête de liste. Les handicaps évoqués plus haut, auxquels s'ajoute le conservatisme des collectivités de l'intérieur du pays, laissent peu d'espoir de voir des femmes élues sur ces listes.

Cependant, soyons encore plus optimistes et espérons l'élection d'1 femme sur ces listes.

Ces projections nous amènent au résultat suivant :

$20 + 3 + 3 + 1 = 27/146$ soit 18%, ce qui est en deçà des 20% accordés par l'ordonnance prise six années plus tôt, en 2006.

Ajoutons à cela le fait que le renoncement aux candidatures des femmes à partir des capitales régionales à deux sièges aura incontestablement des répercussions négatives sur l'évolution des mentalités en faveur de la participation de la femme.

4. Les conseils municipaux :

- **L'ordonnance de 2006 :**

Cette ordonnance a accordé aux femmes un quota de 20% des conseils municipaux. Ce pourcentage a été dépassé pour atteindre plus de 30% grâce à l'application scrupuleuse de ce mécanisme, aux efforts déployés par les femmes et à l'atmosphère ambiante d'alors.

- **La nouvelle Loi :**

Le quota accordé aux femmes oscille entre 17% et 18% selon le nombre des conseillers municipaux, sans qu'aucune obligation ne rapporte ce pourcentage aux têtes de listes obligatoirement seront des maires.

Il en résulte un recul (18%) par rapport à l'ordonnance de 2006 (20%) et il est fort probable que les prochaines élections ne permettent à aucune femme d'accéder au poste de maire car celui-ci, selon la nouvelle loi, est automatiquement la tête de liste majoritaire. Or, comme on le sait, cette place de tête de liste sera généralement réservée aux hommes.

5. Le Sénat :

C'est au niveau du Sénat que le recul a été le plus patent.

- **L'ordonnance de 2006 :**

Cette ordonnance a accordé un quota de 20% aux femmes au niveau de cette chambre. Pour ce faire, il a fait obligation que les têtes de listes de deux sur les trois circonscriptions électorales de Nouakchott soient réservées à des femmes. Le résultat a été l'élection de 9 sénatrices sur 53, soit 17% environ.

- **La nouvelle loi :**

La nouvelle loi fait obligation aux partis qui se présentent dans quatre circonscriptions de présenter une femme à la tête de l'une de leurs listes, sans préciser si cette obligation veut dire « sur chaque quatre listes » ou, tout simplement, qu'ils doivent présenter une seule femme quel que soit le nombre de listes après. Il en résulte une confusion inquiétante quant à l'accès des femmes au Sénat. Si cet accès devait avoir lieu, ce sera avec un nombre insignifiant par rapport à la législature précédent.

Ce sont là quelques unes des raisons qui fondent l'inquiétude de la femme mauritanienne quant à l'avenir de son accès aux postes de décision et, par conséquent, quant à son rôle et à sa participation au développement de son pays. Pour rattraper ce recul, les Hautes autorités de l'Etat se doivent de prendre les mesures suivantes pour améliorer l'accès des femmes aux centres de décision, ce qui constitue la seule voie pour leur émancipation et leur participation à l'œuvre de construction nationale.

- **Au niveau de l'Exécutif :**

- Augmentation du nombre de femmes au niveau du Gouvernement pour atteindre, au moins, le quota au Gouvernement issu des élections de 2009
- Retour des femmes au corps diplomatique avec la nomination de nouvelles ambassadrices ;
- Retour des femmes à l'Administration territoriale avec la nomination de femme à la tête de walayas, moukatas et arrondissements ;
- Nomination de femmes à la tête d'établissements publics ;
- Augmentation du nombre de femmes au niveau des secrétariats généraux et des directions centrales ;
- Examen de la possibilité d'accès de la femme au corps de la magistrature ;
- Encouragement des projets économiques initiés par des femmes en leur accordant des conditions préférentielles auprès des banques et autres institutions de crédit.

- **Au niveau des postes électifs et autres institutions de l'Etat :**

- Représentation des femmes à des niveaux acceptables au Conseil Constitutionnel, à la CENI et à la HAPA ;
- La prochaine CENI doit prendre en compte le recul observé au niveau des nouvelles lois électorales en ce qui concerne la participation de la femme ; notamment en ce qui concerne l'établissement des listes électorales afin de placer les femmes dans des endroits qui garantissent leur élection ;
- Représentation des femmes à des niveaux acceptables au niveau des bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat ainsi que des commissions au sein de ces chambres ;

- Mettre en œuvre les dispositions qui accordent des incitations financières aux partis qui présentent le plus grand nombre de femmes ou qui les placent en tête de listes, notamment pour les élections municipales.

Par dessus tout cela, il faut que tout le monde accepte la nécessité de rendre justice à la femme, et s'accorde sur le fait que sa promotion politique et économique et sa participation ne bénéficient pas seulement à la femme mais aussi à toute la communauté nationale. En effet, il s'agit d'un enjeu décisif pour la réalisation d'un développement durable et l'instauration d'une justice sociale qui bénéficie à toutes les couches marginalisées dont les femmes. C'est justement l'importance de cet enjeu qui a poussé la Communauté internationale à inscrire la promotion de la femme parmi les cinq Objectifs du Millénaire pour le Développement sans la réalisation desquels aucun pays ne peut prétendre au progrès et au développement.



Mme Ndiro Ndiaye,
Présidente AMLD et REPSFECO/
Sénégal

6. Sénégal



Mme Fatou DIOP
Chargée de Programme
Femmes Africa Solidarité
(FAS)



Mme Fatou Kiné DIOP,
Présidente de l'Observatoire
National de la Parité
(ONP)

I. QUEL EST L'IMPACT DE LA RESOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS-UNIES SUR LA PARTICIPATION DES FEMMES SENEGALAISES EN POLITIQUE.

Par Mme Niro Ndiaye

I - Résolution 1325

En tant que Présidente de l'**Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement** (AMLD) et de l'antenne nationale du REPSFECO, j'ai eu l'honneur de diriger la rédaction du Plan d'Action Nationale de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies au Sénégal.

Ce plan d'action révèle d'une manière systémique comment le Sénégal peut mettre à profit cet instrument pour remplir les engagements précisés dans la dite résolution mais également ceux inscrits dans la CEDEF, la Déclaration et la Plateforme d'action de Dakar de 1994, la Déclaration et la Programme d'action de Beijing de 1995, et la Déclaration et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (2000).

J'ai l'intime conviction que l'égalité des sexes et l'égalité d'accès et de participation des hommes et des femmes à la gouvernance et aux processus de décision sont des éléments inaliénables d'un système démocratique pérenne. En 2011, nous n'avons pas formé les femmes de la Casamance et les forces de défense et de sécurité à la mise en œuvre de la Résolution de la RES 1325 et conçus des guides pédagogiques d'utilisation de la résolution de

manière fortuite. Nous l'avons fait parce qu'après analyse, nous avons estimé que cet instrument va **au-delà de la parité élective et politique**.

Dès lors nous avons visé **l'Objectif 8 du pilier 2 de la Résolution à savoir une la Représentation accrue et participation effective des femmes dans les instances de gouvernance nationales et locales, en qualité de citoyennes, d'élues ou de décisionnaires**

Nous avons utilisé l'indicateur 12 de cet objectif 8 pour mesurer et évaluer l'impact de la participation des femmes à la vie politique. Nous avons menés des actions spécifiques de formation, d'évaluation et de surveillance des différentes structures concernées, tel que le ministère en charge des questions relatives au genre, les organisations de la société civile travaillant dans les domaines des droits de l'homme et de la femme, répertoriés dans le Programme d'Action National de la résolution 1325 au Sénégal (PAN RES 1325 Sénégal).

Et grâce à l'installation au préalable de points focaux du REPSFECO dans les 14 régions du Sénégal nous avons pu surveiller le processus électoral. Nous avons ainsi pu faire l'étude et l'évaluation durant les périodes pré, électorale et post électorale:

- du nombre et du pourcentage de femmes en droit de voter et qui sont inscrites sur les listes électorales,
- du nombre de pourcentage des femmes qui votent effectivement aux présidentielles et aux législatives,
- du nombre et du pourcentage de femmes qui sont investies sur les listes législatives, municipales, rurales; des chefs et délégués de quartiers etc.
- du nombre et du pourcentage de femmes qui siègent effectivement à l'Assemblée Nationale, avec une identification des postes de responsabilité qui leur sont effectivement attribués,
- du nombre et du pourcentage de femmes occupant un portefeuille ministériel.

II - Participation politique des femmes

Selon le dernier recensement, les femmes représenteraient 51% de la population du Sénégal. Ayant acquis le droit de vote depuis le 6 juin 1945. Au fur et à mesure elles sont devenues majoritaires dans les partis politiques. Elles en constituent les bases électorales, pour autant, elles sont toujours considérées comme une minorité quand il s'agit de les nommer à des postes de responsabilité et de direction au sein de ses mêmes partis et au niveau des instances de décisions nationales.

Afin de pallier ces lacunes et profitant de l'avènement de la loi sur la parité du 28 Mai 2010, le REPSFECO et AMLD pensent qu'au delà de la volonté politique, il faut prendre des mesures spéciales pour accroître la participation et la représentation des femmes. C'est ainsi que notre stratégie de promotion, du rôle clé des femmes et des jeunes, a débuté par des séries **de formations qui leur ont fait connaître le système électoral et son cadre juridique, le code électoral, le calendrier électoral afin de jouer pleinement leur rôle dans l'exécution des programmes de leur parti respectif.**

En ce qui concerne la situation des femmes casamançaises, l'analyse en cours porte sur leur participation politique, les défis rencontrés et opportunités d'expansion politique.

Nous constatons malheureusement qu'elles ont été comme toutes leurs sœurs sénégalaises instrumentalisées par les différents leaders hommes de leurs partis politiques dans leurs régions.

Vivant dans la région naturelle de la Casamance, ces femmes ont été et sont membres des comités de coordinations des partis politiques représentés au niveau local. Seulement, avec le conflit qui perdure dans cette région, les femmes sont de plus en plus déterminées à participer à la prise de décision dans les hautes sphères afin de pouvoir effectivement contribuer à la réalisation de la paix et à la reconstruction de leur région. C'est ainsi que les femmes casamançaises organisées en plateforme et dans un cadre associatif ont engagé des actions qui facilitent les négociations pour la paix

Dans le contexte politique actuel du Sénégal, ces femmes de la Casamance vivent pour la première fois l'expérience de la parité. Il serait donc intéressant de jeter un regard sur les statistiques des femmes dans les listes nationales et départementales des 3 régions naturelles de la Casamance (Sédhiou, Ziguinchor et Kolda). Une étude comparative des parcours des femmes en Casamance et ceux de leurs sœurs des autres régions va nous permettre d'identifier leurs besoins réels et les domaines d'intervention.

II. PLATEFORME ET SITUATION ROOM A L'OCCASION D'ELECTIONS: CAS DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE AU SENEGAL 2012

Par Mme Fatou DIOP

I. INTRODUCTION

La plateforme de veille pour des élections apaisées au Sénégal a été constituée en Janvier 2012 suite aux violences et tensions politiques pré-électorales qui ont secoué le pays à la veille des élections présidentielles de Février 2012. En effet, le « Genre est Mon Agenda » (GIMAC) une consortium de plus de 55 organisations de la société civile, lors de sa 19^{me} réunion consultative qui a eu lieu en Janvier 12 en marge du 18^{eme} Sommet des Chefs d'Etat de l'Union Africaine tenu à Addis-Ababa, avait chargé Femmes Africa Solidarité (FAS) de coordonner l'action des organisations de la société civile à l'échelle nationale, régionale et internationale en vue de prévenir les violences électorales au Sénégal.

C'est ainsi que FAS a mis en place un groupe de travail composé de plus 60 organisations de femmes auquel se sont jointes d'autres organisations panafricaines notamment : ABIC, PAWO, ACDHRS et FAWE. L'appel des femmes sénégalaises a également reçu le soutien du Bureau Pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ainsi que l'ONU Femmes, le Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et l'UNESCO. Elles vont mettre en place la Plateforme de veille pour des élections apaisées au Sénégal (PVFEAS) ou « **ËTTU JAMM** » (en ouoloff)

La Plateforme se fonde sur les instruments internationaux et régionaux tels que la Résolution 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU, la Déclaration solennelle sur l'égalité de genre en Afrique adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains, le Protocole additionnel sur les droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo), ainsi que GIMAC et avait pour mission de mobiliser les femmes et les jeunes afin les amener à participer à la prévention des conflits et à des élections apaisées et démocratiques au Sénégal.

II. OBJECTIFS

La Plateforme s'était fixée en autres objectifs :

- Renforcer la participation des femmes dans le processus de la paix et sensibiliser les parties politiques sur les questions de genre et leur prise en compte dans les élections ;
- Mobiliser les femmes et les jeunes en vue de leur participation à la promotion de la paix et l'organisation d'élections libres et transparentes au Sénégal ;
- Réunir les partis politiques au Sénégal et établir une salle de veille non partisane ou les femmes de sensibilité différente vont œuvrer pour la paix.

III. STRATEGIES

Pour conduire ses activités la plateforme a utilisé la stratégie des 03 « M » : La mobilisation, la médiation et le monitoring couplée de 04 groupes : groupe de pression, groupe de contact, groupe des observatrices et le monitoring groupe. C'est l'action conjuguée de ces différentes composantes qui abouti à la mise en place de la salle de veille.

3.1 La mobilisation a regroupé plus de 25 organisations de femmes qui ont formé *le groupe de pression* avec comme unique message celui de la paix et des élections apaisées au Sénégal et la participation des femmes à la politique et aux instances de prise de décision. La première mobilisation a eu lieu la « salle de l'unité Africaine » du CICES qui a réuni plus de 500 femmes de toutes les régions du Sénégal auxquelles se sont jointes certaines de leur sœurs du continent toutes habillées en blanc avec comme slogan « **Les Femmes disent Non à la Violence** ». Une « caravane pour la paix » a également été organisée en milieu rural notamment à Thiès et Diourbel afin de sensibiliser les femmes du monde rural sur les enjeux de la parité et prendre en compte leur préoccupation. La plateforme a aussi mobilisé les jeunes autour d'une table ronde qui regroupé plus de 100 jeunes de différente sensibilité politique pour partager leurs expériences et mieux comprendre leur problèmes.

3.2 La médiation : *le groupe de contact* crée à cet effet s'est engagé dans la mobilisation des femmes afin d'assurer leur participation active dans des élections apaisées et engager un dialogue politique avec toutes les parties prenantes (leaders politiques et religieux, société civile, familles des victimes de violence etc.) pour garantir la paix au Sénégal durant tout le processus électoral. Ces rencontres et médiation informelles et autre plaidoyer ont été complétés par des réunions officielles tenues à la salle de veille à l'hôtel Radisson Blu qui a

reçu la visite de plusieurs personnalités notamment : le Président Obasanjo le chef de la Mission d'Observation de L'UA et plusieurs leader politiques sénégalais y compris le candidat Macky Sall. *L'aspect le plus symbolique de cette médiation était la signature du Pagne blanc par les parties prenantes pour matérialiser leur engagement à participer à la mission visant à garantir la tenue d'élections pacifiques et à encourager les femmes à participer au vote.*

3.3 Le Monitoring est centré autour **du groupe des observatrices**. En effet, plus de 60 femmes issues des organisations et associations de femmes ont reçu la formation BRIGDE (Bâtir des ressources en gouvernance, démocratie et élections) et déployées dans 13 des 14 régions du Sénégal. Compte tenu du rôle que la communication et les medias en particulier ont joué dans ces élections, le quatrième groupe : le **monitoring group** constitué par des journalistes a été mis en place. C'est ainsi que 16 Journalistes ont été également formés en BRIDGE et déployés dans toutes les régions du Sénégal afin de collecter des informations pour la plateforme avant, pendant et après les élections.

Les média ont globalement joué un rôle important dans tout le processus électoral avec surtout la mise en place de la plateforme et d'un forum de discussion sur le site www.dissoo.org qui était un espace d'échange et de partage d'information entre les jeunes à travers toute l'Afrique et en temps réel.

3.4 La salle de veille/ Situation Room

La combinaison de la stratégie des 03 « M » (mobilisation, médiation et monitoring) et les différents groupes (groupe de pression, groupe de contact, groupe des observatrices et monitoring groupe) ont permis la mise en place de la salle de veille qui était installée à l'hôtel Radisson Blu à Dakar à la veille du scrutin.

Le but de la salle de veille était coordonner la collecte, l'analyse et le traitement de données reçues des observatrices et des journalistes-moniteurs déployés par la Plateforme ainsi que d'assurer le suivi du processus en mettant l'accent sur la dimension genre. A chaque fois qu'il y a un rapport d'incident où la constatation d'un dysfonctionnement quelconque, les responsables de la salle de veille saisissaient immédiatement les autorités étatiques, administratives ou de la CENA.

La salle de veille était aussi un espace de coopération et de partage d'information et a été visitée par d'éminentes personnalités de la société civile, des leaders politiques et des représentants des organisations internationales. Grâce son dynamisme elle a atteint son principal objectif qui était de contribuer à la tenue d'élections libres, transparent et démocratiques au Sénégal et la prise en compte de l'équité genre dans le processus électoral.

IV. PERSPECTIVES

- La Plateforme entend préparer et assurer une meilleure implication des femmes dans les prochaines élections locales de **2014** notamment dans la mobilisation et le renforcement du leadership des femmes à la base.
- Renforcer la capacité des femmes élues député afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle au niveau du parlement
- S'investir dans la résolution de la crise en Casamance
- S'impliquer dans la résolution des crises scolaires qui sont devenues cycliques au Sénégal
- Contribuer à l'amélioration du fichier électoral par une prise en compte de la dimension genre.
- Renforcer la capacité des observatrices et journalistes- moniteurs formés qui pourraient intervenir dans d'autres régions de l'Afrique en cas de besoin.

III. DEFIS NOUVEAUX DE LA PARITE ET REPONSES PRECISES A PROPOSER

Par Mme Fatou Kiné DIOP

Le Sénégal vient de connaître la première étape d'application de la loi sur la parité avec les élections législatives du 1^{er} juillet 2012. Il en a résulté l'élection de 65 femmes sur 150 députés soit 43, 33%. Un chiffre qui ne traduit pas la parité absolue comme l'indique l'intitulé de la loi, mais c'est un bond quantitatif.

Il faut noter la mobilisation des parties prenantes à ce processus (formation des candidates par les associations féminines, autres ONG, le Ministère en charge de la femme et engagement à poursuivre ces actions avec les élues).

Par ailleurs, selon le Ministère de l'intérieur, les listes en présence ont observé un strict respect des dispositions du code électoral relatives à la parité.

Ce **constat général**, n'occulte pas un certain nombre de défis à la mise en œuvre de la parité, au regard des difficultés rencontrées au cours de ce processus, aussi bien par les partis politiques que l'ONP qui est un outil important pour la consolidation de la parité au Sénégal ayant en charge le suivi de sa mise en œuvre.

Les événements du 30 juillet 2012 consacrant l'installation du nouveau bureau de l'Assemblée nationale est un indicateur des défis réels que pose l'application de la loi.

Sous ce rapport, la phase pré et post électoral a permis d'identifier des **difficultés à l'application de la loi** qui sont d'ordre réglementaire, institutionnel et pratique. Celles-ci s'articulent autour de :

- Une non-prise en compte des dispositions de la loi sur la parité dans les instruments juridiques des institutions impliquées dans la mise en œuvre de la parité;
- Le mode de scrutin ;
- L'absence d'une maîtrise parfaite des dispositions réglementaires sur la parité ;
- Le faible niveau de préparation des acteurs politiques à l'application des dispositions de la loi ;
- Le manque d'information des femmes à la base sur les modalités d'application pratique de la loi ;
- Des velléités de remise en cause de la loi (forces conservatrices) ;
- L'absence de ressources de l'ONP ;

Réponses :

- Prise en compte des propositions de l'ONP (présence de l'ONP dans le processus de contrôle des listes, constitutionnalisation de la parité, réforme loi électorale, etc.),
- Synergie et partenariat entre l'ONP et les organisations de femmes et institutions spécialisées quant à la collecte de données ;
- accompagnement des acteurs par l'ONP (élaboration de supports, diffusion de l'information, production et analyse genre de l'observation électorale) ;
- mesures d'accompagnement de la loi sur la parité (valorisation des langues nationales, formation des femmes dans les partis politiques, formation des partis politiques sur les thématiques de l'égalité et du développement ;
- formation des acteurs des médias ;
- renforcement de capacités sur la thématique de la laïcité, etc.

.....



7. Togo

Mme Candide LEGUEDE
Présidente FEFA/CEDEAO
Lomé, le 13 septembre 2012

LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX ELECTIONS : CAS DU TOGO

On parle de plus en plus de nos jours, de la participation des femmes aux consultations électorales et à leur participation dans les organes de prise de décision. Le monde entier est devenu conscient que le développement des nations ne peut se faire sans l'implication équitable des femmes qui représentent plus de la moitié de leur population. La participation des femmes à la politique est donc une exigence du développement et la quête de l'égalité est plus que jamais une préoccupation des femmes africaines. Cette préoccupation est prise en charge par la résolution 1325 des Nations Unies et figure aujourd'hui en bonne place dans différents documents et plans d'action.

Depuis que le droit de vote est reconnu aux femmes, la participation des femmes aux consultations électorales a été toujours faible. Plusieurs contraintes sociales, culturelles et économiques (us, coutumes, préjugés) ont toujours empêché les femmes d'être présentes ou représentées massivement dans le processus électoral et aussi dans les instances dirigeantes de notre pays. (Gouvernement, assemblée nationale, magistrature suprême etc.) Ces pratiques inégalitaires confinaient les femmes à la sphère domestique et illustrent ces mentalités encore vivaces selon lesquelles les femmes ne sauraient prétendre à participer à des décisions engageant la vie de la nation.

Toutes ces contraintes n'ont pas empêché les femmes à sortir au devant de la scène lorsque les décisions de l'autorité contrevenaient directement à leur intérêt économique. C'est ainsi que nous avons pu noter une participation active et déterminante des femmes togolaises même avant l'avènement de l'indépendance lors de la très célèbre révolte des Loméennes en 1933 lorsque les togolaises sont sorties massivement pour manifester leur mécontentement en lien avec certaines décisions de l'autorité coloniale.

Lors des consultations de 1958, l'impact du vote féminin a contribué de manière décisive à la victoire des nationalistes qui ont pu, forts de ce soutien populaire, faire aboutir leur revendication d'indépendance politique en 1960. Leur poids électoral explique d'ailleurs le fait que dans le contexte actuel, les partis ne ménagent aucun effort en période électorale pour s'assurer le vote des femmes..

L'année 2007 a été également un tournant dans la vie politique du Togo. C'était la première fois depuis l'indépendance du Togo où tous les partis avaient la possibilité de mesurer leur poids au niveau national. C'était aussi le moment où les diverses revendications menées par les groupes de pression organisés par les femmes ont exhorté les femmes à se présenter de façon massive aux élections législatives. Les partis politiques devaient encourager des candidatures féminines et faire en sorte que celles-ci soient placées en tête de liste pour maximiser leur chance de réussite.

Cette stratégie n'a pas connu l'adhésion de tous les partis. Les élections législatives de 2007 ont été encore une fois le rendez manqué pour la parité dans l'exercice du pouvoir au Togo. Résultats, sur 2150 candidats, on a dénombré 142 femmes dont neuf (9) seulement accéderont à l'Assemblée Nationale togolaise.

Depuis l'indépendance en 1960, le TOGO a enregistré 693 députés avec seulement 29 femmes selon des chiffres officiels. Elles étaient 6 députées dans le parlement sortant d'avant 2007 et seulement 9 dans l'actuel parlement.

Trois ans plus tard, et pour la première fois en 2010, une femme sera candidate aux élections présidentielles. Elle aura obtenu 0,66% du suffrage exprimé.

L'implication des femmes dans la vie politique reste encore un vœu pieux dans la région ouest africaine compte tenu de nombreux obstacles à franchir. Les femmes engagées dans la vie politique ne sont pas toujours bien perçues par la société. Il leur faut beaucoup de courage pour se lancer dans une campagne électorale.

Mais une chose est sûre, comme disait Mme Kafui Adjamagbo-Johnson, notre première candidate aux élections présidentielles au Togo, même si les femmes n'assurent pas des responsabilités au même titre que les hommes, elles ont la capacité de prendre la mesure des enjeux politiques et d'identifier des actions adéquates souvent conduites avec courage et détermination.

Quelques progrès réalisés

Pour inciter les partis politiques à responsabiliser les femmes en leur sein, le gouvernement togolais a approuvé un projet de loi en mars 2007 sur le financement des partis politiques. Ce projet adopté par le Parlement prévoit que chaque parti bénéficiera d'un surplus financier proportionnel au nombre total de femmes élues obtenues aux élections législatives ou locales.

Des promesses sont également faites par les uns et les autres de mettre l'accent sur la promotion des candidatures féminines lors des prochaines élections législatives.

Les élections sont une illustration des dynamiques de transformation démocratique en cours dans notre pays et dans la région. On peut noter que le constat fait en 2005 par l'UNECA1 sur l'avancée de la gouvernance à l'échelle du continent, s'applique également à l'Afrique de l'Ouest. En effet, l'espace politique en Afrique de l'Ouest n'exclut

plus aucun groupe et permet aux populations de participer à l'élaboration des politiques aux niveaux local et national.

L'analyse de ces échéances et les informations glanées çà et là, nous permet de dresser un certain nombre de constats :

- Les élections présidentielles ont été jusqu'en 2010, un domaine réservé exclusivement aux hommes.

La participation d'une femme à l'élection présidentielle revêt de ce fait, une avancée capitale dans l'histoire du Togo. Elle est en toute évidence un enjeu de lutte pour plus d'égalité et d'équité. C'est une volonté de pallier la faible contribution des femmes à la gestion des affaires d'état. C'est la preuve que les femmes sont plus que jamais décidées à prendre leur destinée en main et à faire valoir leur droit au plus haut niveau de la vie politique de la cité, à poser de façon consciente et autonome, des actions décisives dans le champ politique..

Nous devons encourager cela et faire en sorte qu'à chaque élection présidentielle, nous puissions enregistrer des candidatures féminines.

- La culture partisane n'est pas encore bien ancrée dans nos mœurs. Une femme présentée par son parti n'a pas forcément l'aval de tous les membres hommes comme femmes de son parti.
- La prolifération des partis n'encourage pas les électeurs à exercer leur droit de vote ou à choisir leur candidat sur la base de critères objectifs.
- La population féminine togolaise n'a pas été suffisamment préparée à l'événement. On aurait pensé à un travail en amont plus poussé ayant pour but de fédérer les femmes autour de cette candidature quelque soit leur appartenance politique. L'intérêt supérieur de la femme devrait alors primer.
- La plupart des électrices ne se reconnaissent pas dans cette candidature. Leur suffrage n'ayant pas été sollicité.

Quelques pistes de réflexion

Les élections présidentielles restent le domaine privilégié des hommes. La chance pour une femme d'être élu reste encore minime. Et comme tout début est difficile, nous devons puiser dans l'expérience tirée du passé pour construire l'avenir.

Une bonne organisation et une bonne mobilisation des femmes pourraient être un atout majeur pour percer dans ce domaine.

La mobilisation consisterait à susciter auprès de la population féminine togolaise, son adhésion au projet. Cela suppose la mise en place d'une plate forme de dialogue et d'échanges en vue des prochaines élections, devant :

1. Identifier au préalable les candidates potentielles et travaillé la base en rapport avec un
2. programme solide de développement et de promotion de la femme
3. Une coalition nationale de femmes pour sillonner le pays et solliciter l'adhésion des
4. femmes à la vision de la candidate retenue et son projet de développement.
5. Solliciter l'adhésion des hommes et de certains partis politiques qui ne présentent pas
6. de candidates à l'élection
7. S'approprier le concept de leadership, de réconciliation et de reconstruction, la prise
8. en compte de la question du genre ne sera que plus renforcée.
9. Apporter un coup d'arrêt aux comportements sexo-spécifiques

CONCLUSION

La gestion de nos pays et la préservation de la paix exigent de la part de tous les acteurs sociaux, et surtout des femmes, la mise en commun des efforts respectifs pour obtenir des résultats probants. Nul n'ignore à quel point les femmes sont naturellement douées pour apaiser les cœurs et les rancœurs dans des sociétés meurtries. Le développement socio-économique auquel aspire légitimement nos peuples, ne peut pleinement se réaliser que si nos pays jouissent d'une véritable stabilité politique et institutionnelle. La préservation de la paix est de ce point de vue un facteur qui participe à maintenir un environnement propice à la croissance économique, elle-même pourvoyeuse de véritables avancées sociales. Dès lors, les pouvoirs publics comme les organisations de la société civile et du secteur privé, notamment les associations de femmes entrepreneurs, se doivent de véhiculer dans un même élan, les valeurs telles que la tolérance, la justice, l'équité et la souveraineté de la règle de droit en tant que garantes d'un cadre de vie paisible et prospère.

Journée portes ouvertes Femmes, Paix et Sécurité

Rencontre d'échanges et de partage sur la mise en œuvre effective de la résolution 1325 en Afrique de l'Ouest

Genre et Élections - Participation effective des femmes au processus électoral

Dakar le 13 septembre 2012, UNOWA

II. PROGRAMME

10h40 : Accueil des participants et des invité(e)s

10h55 : Mot de bienvenue et présentation du programme, par **Mme Kéméalo M. Agathe TELOU, Conseillère Genre – UNOWA**

11h00 : Propos introductifs de son Excellence **M. Said DJINNIT, Représentant Spécial du Secrétaire General des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest – UNOWA**

11h15 : Vue globale de la mise en œuvre de la Résolution 1325, en Afrique de l'Ouest, par **Mme Josephine ODERA, directrice du Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest, de ONU-FEMMES**

11h25 : Intervention **des femmes leaders de la Sous-région Ouest Africaine**

13h : Synthèse par **Mme Kéméalo M. Agathe TELOU, Conseillère Genre – UNOWA**

13h10 : Mot de clôture de son Excellence **M. Said DJINNIT, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest – UNOWA**

13h20 : Visite des stands suivie du déjeuner.

Journée portes ouvertes Femmes, Paix et Sécurité

Dakar le 13 septembre 2012, UNOWA

III. LISTE DE PRESENCE (Dakar)

NO	NOMS -Prénoms	ORGANISATION	CONTACTS
1	Lydie Sanka Kabou	Secrétaire exécutive - Association des Femmes Juristes AJS	femjursen@hotmail.fr 33 821 40 66/ 77 557 81 45
	Marie Delphine Ndiaye	Présidente de l'Ass. des Juristes Sénégalaises AJS	
2	Dior Fall Sow	Consultante AJS	77 637 09 19 Diorf2000yahoo.fr
3	Angélique Sarr	Responsable de Projet Femmes & Guerre - CICR	asarr@icrc.org Tel.: 33 869 1517 / Mob.: 77 742 8005
4	Gaspard Onokoko	President du groupe AGORA GRA-REDEP	gaspano@yahoo.fr 77 503 08 57
5	ELS MORTIER	Assistante TOSTAN	peacesecurity@tostan.org
6	Bakary SAMB	Stagiaire Konrad ADENAUER	Bakarysamb@hotmail.com
7	Khadidiatou Diaw	Assistante Programme Article 19	khadidiatou@article19.org 77 560 01 00
8	Papa Massamba Ndiaye	Stagiaire Article 19	papa@article19.org 77 725 50 21
9	Aminata Kébé	Chargée de Programmes HCDH	AKebe@ohchr.org 77 740 14 60
10	Ndioro Ndiaye	President AMLD et REPSFECO Senegal	77 321 57 62 Ndioro.ndiaye@aamd-ong.org
11	Diye Ba	Ancienne Ministre de la femme en Mauritanie, présidente AC2D	+222 22 12 86 01 diieba@yahoo.fr
12	Baba Sy	Ex Ministre en Mauritanie Présidente d'AMPSFE	
13	Khar Ndiaye	Responsable Programme AMLD	khar.ndiaye@aamd-ong.org 77 153 10 72
14	Fatou DIOP	Chargée de Programme Femmes Africa Solidarité	pofficerdk@fas.org 77 386 55 29
15	Josephine Odera	Directrice Régionale Afrique de l'Ouest ONUFEMMES	
16	Raky Chaupin	ONUWOMEN	mariepierre.raky.chaupin@unwomen.org 77 148 73 28/
17	Mariam Kamara	Chargée de Communication ONUWOMEN Bureau Regional	
18	Salie Thiam	Responsable de programme MALAO Sénégal	lisathiam@yahoo.fr

19	Lala Diouf Diallo	Association Femmes enfants et environnement AFEE	77 100 26 68, 33 820 75 69
20	Andrée Marie DIAGNE	Maitre Assiatante coordinatrice REPROFEFFE	Mad_diagne@hotmail.com 77 641 02 08
21	Odile Tendeng	Chargée de Programme Gorée Institute	odiletendengweidler@gmail.com 77 695 38 92
22	Fatou Ndoye Fall	Amnesty International	Fatou.ndoye@yahoo.fr 77 560 51 03
23	Ndèye Awa Diémé	Sociologue Réseau Jeunes Paix et Sécurité CEDEAO	Ndeva.84@gmail.com 77 542 64 24
24	Mbeinda Lamotte	Coordinatrice COSAPERÉ	
25	Fatou Deme DIOUF	Comité de lute contre les violences faites aux femmes CLVF	
26	Cdt Jean Sylvestre BIAGUI	Ministère des Forces Armées	jbiaguis@hotmail.com 33 849 71 89
27	Said Djinnit	SRSG UNOWA	
28	Samuel Gahigi	Conseiller politique UNOWA	
29	Agathe K. M. Telou	Conseillère Genre UNOWA	
30	Laurence Gerard	Chargée de communication UNOWA	
31	Veneranda Munkandoli	Chef de l Administration UNOWA	
32	Hawa Traoré	Responsable Ressources Humaines UNOWA	
33	Biga Maman S.	Responsable Sécurité UNOWA	
34	Ponam Sani	Responsable informatique UNOWA	
35	Francis Najita	Conseiller politique UNOWA	
36	Anta Gamby	Assistante Section HRG	Gamby@un.org
37	Marie-Geneviève Ehinon	Coordinatrice Groupe de Travail FPSAO	ehinon@un.org
38	Donald Kouamé	Section Communication	
39	Aliou Ngom	Section informatique	
40	Sadihk Niass	RADDHO	sniass@yahoo.fr

IV. Extraits des vidéos et interviews

Liens vidéos Sur le site UNOWA

<http://unowa.unmissions.org/Default.aspx?tabid=744>

Liens Photos Sur le Site UNOWA

<http://unowa.unmissions.org/Default.aspx?tabid=713>

Sur youtube Liens vidéos

Diye BA: <http://www.youtube.com/watch?v=Y6-aEHu6P1o>

Fatou DIOP : <http://www.youtube.com/watch?v=QLabVj3KUwk>

Cdt JS BIAGUI: <http://www.youtube.com/watch?v=sOTYZoW0Zcs>